

## Plateforme des cafés culture : lancement d'un nouveau dispositif d'aide à l'emploi artistique

**Financement /**

*lundi, 8 novembre 2010*

La plateforme nationale des cafés cultures est en phase de finalisation et devrait voir le jour au printemps 2011. Portée par le collectif Culture Bar-Bars, le Snam-CGT, l'Umih, le Pôle, le Rama avec le soutien de plusieurs collectivités et du ministère de la Culture, elle vise notamment à remédier aux difficultés de l'emploi artistique, à travers un nouveau dispositif de financement.



La plateforme nationale des cafés cultures a été lancée à la suite des [premières rencontres nationales](#) sur le sujet en 2008. Elle est portée par le [collectif Culture Bar-Bars](#), le [Snam-CGT](#), l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (Umih), le [Pôle](#) de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, le Réseau aquitain des musiques amplifiées ([Rama](#)) et soutenue par les régions Pays de la Loire et Aquitaine et la Ville de Nantes.

Les "**cafés cultures**" ou "**cafés concerts**" sont souvent de très petites entreprises qui constituent des lieux de vie indispensables à l'émergence artistique et sont reconnus comme "passages obligés" pour les groupes et artistes en développement. Leur nombre est estimé à près de 7000 par le collectif Culture Bar-Bars, mais ces structures ne font pas l'objet d'un recensement spécifique ni d'un code APE dédié. Établissements à but lucratifs relevant de la convention collective des HCR (hôtels, cafés restaurants et métiers de la nuit), leur jauge est relativement réduite (moins de 200 places) et leur activité principale reste le débit de boissons.

Par conséquent, **l'organisation de concerts dans ces lieux n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés** juridiques (mise aux normes dans le cadre du décret bruit, réglementations locales, risque de reclassement en lieux de spectacles et nécessité d'obtenir la licence d'entrepreneur et de suivre la formation sécurité) auxquelles s'ajoutent des difficultés économiques et administratives liées à l'emploi artistique.

De là, beaucoup d'artistes interprètes sont confrontés à une situation de plus en plus précaire. La plateforme mise en place vise donc à **favoriser les conditions de l'emploi artistique**, dans les cafés cultures dans un premier temps. Cette expérimentation comprend les trois axes suivants :

- ▶ **Préciser le cadre de la programmation et de la diffusion des artistes**, à travers la signature d'un **protocole d'accord sur les "bonnes pratiques"**. Les cafés cultures jouant également un rôle primordial dans le développement des pratiques amateurs, la plateforme prévoit d'encadrer la programmation de groupes amateurs non rémunérés, dans la limite de 15% (dans les établissements de plus grande capacité et/ou classés salles de spectacle).
- ▶ **Encadrer la réglementation**, à travers la rédaction d'une **circulaire interministérielle** précisant la loi et grâce à un nouveau module de **formation** sur la sécurité des spectacles.
- ▶ **Aider au financement de l'emploi**, grâce à un fonds d'aide à l'emploi artistique direct. Ce **fonds de dotation sera constitué par des fonds publics et privés**, et sera géré par le [Guso](#). Une possibilité d'aide à l'aménagement de ces lieux de diffusion est également envisagée.

Le fonds de dotation créé est amené à recevoir les dotations des fabricants et distributeurs de boissons, ainsi que l'aide financière de collectivités territoriales. *"Les projections visent une dotation de plusieurs millions d'euros, à la fois de la part de fonds privés et de la part de plusieurs collectivités"*

territoriales qui se sont engagées. Si l'Aquitaine, les Pays de la Loire et la Ville de Nantes sont parties prenantes depuis le début du dispositif, d'autres ont annoncé leur volonté d'y entrer : la Ville de Paris, la région Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées..." précise Denis Tallédec, directeur du Pôle. Quant à l'ampleur que pourrait prendre le dispositif à son lancement, la plateforme estime à plus de **40 000 le nombre cachets pris en charge** la première année, ce qui représente plus de 10 000 concerts.

La signature du protocole d'accord, la rédaction de la circulaire interministérielle et le lancement du fonds de dotation devraient avoir lieu à la mi-décembre 2010. *"Il s'agit de manipuler l'ensemble des leviers pour que cela puisse avoir des effets"*, souligne Denis Tallédec.

L'innovation de ce dispositif réside dans **l'intervention directe sur le mode de financement de l'emploi, à partir d'un fonds de dotation hybride**. Cette initiative attire l'attention des acteurs du secteur, qui s'en inspirent pour mettre en place des dispositifs similaires. Ainsi le Snam-CGT vise également à la **création d'aides à l'emploi liées à la diffusion**, et une **application aux salles de musiques actuelles** pourrait être envisagée.

Denis Tallédec ajoute : *"Ce qui est innovant, c'est cette ouverture du champ des possibles, tout en gardant à l'esprit l'évaluation du dispositif afin de le faire évoluer, à la fois sur le fonds et sur la forme."*

[En savoir plus](#)

[Lire le Focus de novembre 2008 sur les cafés concerts](#)

---